

Assemblée Générale 2025 Procès-verbal de séance

Date : 17 mai 2025

Lieu : Maison Régionale des Sports – Tomblaine

Nombre de clubs membres actifs : 105

Nombre de voix au total : 313

Nombre de clubs présents ou représentés : 41

Nombre de voix : 172

Soit une représentation de 55%

Nota : L'article 5.5 des statuts concernant les modalités de vote stipule : « les décisions de l'Assemblée Générale sont prises sans condition de quorum ; ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. »

Président de séance : Éric DELMOTTE - Président de la LEGE

Secrétaire de séance : Cécile SCHLOTTER - Secrétaire Général de la LEGE

Ordre du jour

1. **Approbation du PV de l'AGE du 23 mars 2024 et du 14 décembre 2024**
2. **Rapport moral du Président**
3. **Rapport du Trésorier**
4. **Rapport du Réviseur aux Comptes**
5. **Tarif des licences FFE**
6. **Présentation des nouvelles commissions**
7. **Projets lancés par la nouvelle équipe**
8. **Projet de budget 2025**
9. **Questions diverses**
10. **Verre de l'amitié**

Éric Delmotte, président de la Ligue des Echecs du Grand Est, ouvre la séance à 15h15, en remerciant les participants et les clubs représentés.

1. Approbation des PV de l'AGE du 23 mars 2024 et du 14 décembre 2024

VOTE n°1 :

Pour : 172
Contre : 0
Abstention : 0

Les procès-verbaux de l'AGO du 23 mars 2024 et de l'AG électorale du 14 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

Éric Delmotte présente le rapport moral qui a été adressé en amont de l'AG aux présidents de clubs de la LEGE.

Après une phase de transition, de mars à décembre 2024, une nouvelle équipe, quasiment paritaire a été élue le 14 décembre 2024.

Au cours de ce début de mandat, les résultats des jeunes au Championnat de France à Agen, les interclubs de NIV et l'augmentation du nombre d'équipes en divisions départementales ont prouvé la vitalité et la qualité des échecs au sein de la Ligue.

La nouvelle équipe a commencé à travailler sur plusieurs projets ; création de 3 Championnats du Grand Est : Féminins, Jeunes, et Rapide & Blitz qu'elle souhaite pérenniser, ainsi que sur le projet de création d'un emploi d'Agent de Développement Régional.

Éric souhaite que la dynamique qui se crée perdure dans le temps.

Le Président termine son discours en remerciant encore l'ancien président, Régis Noizet et son équipe, pour le travail fourni durant leur mandature, ainsi que les personnes présentes à cette Assemblée Générale.

ANNEXE n°1 : Rapport moral du Président

VOTE n°2 : Approbation du rapport moral

Pour : 172
Contre : 0
Abstention : 0

3. Rapport du Trésorier

Le rapport financier est présenté par Simon Roby, Trésorier de la LEGE, sous forme de compte de résultat « comptable » et résultat « analytique ». Il a été préalablement adressé aux membres du Comité Directeur.

L'exercice présente un résultat positif de 7999,90 €, dû en partie au fait que le tableau d'aides financières, suite à sa remise mis à jour début 2025, a été indisponible fin 2024.

ANNEXE n°2 : Rapport financier 2024

Question de François Ortega : pourquoi les subventions ne sont pas versées automatiquement aux clubs ?

Réponse : elles pourraient l'être pour les subventions du bloc A (compétitions par équipes), mais pour les autres compétitions, il faut envoyer le formulaire de demande, accompagné des justificatifs au président et au trésorier.

4. Rapport du réviseur aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Christophe Constantini, trésorier du club de Thionville. Il atteste la bonne tenue des comptes, mais fait part de l'absence de 3 pièces justificatives (des petites sommes) concernant des frais relatifs aux AG de mars et décembre.

ANNEXE n°3 : Rapport du réviseur aux comptes

VOTE n°3 : Quitus au trésorier

Pour : 169
Contre : 0
Abstention : 3

VOTE n°4 : Report de résultats de 7999,90€ au fond propre de la LIGUE

Pour : 172
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE n°5 : Rapport du réviseur aux comptes

Pour : 172
Contre : 0
Abstention : 0

5. Tarif des licences FFE

Le Président nous fait part de la décision qui a été votée par la FFE (AG du 3 mai 2025) de revaloriser le tarif des licences A, avec pour objectif de rattraper l'inflation subie ces dernières années. Ce rattrapage va se faire progressivement sur 3 ans ; le tarif des licences n'ayant évolué depuis 9 ans.

La FFE a demandé aux Ligues de réfléchir à l'objectif de n'avoir à terme plus que 2 tarifs de licences A : un pour les jeunes et un pour les adultes.

Actuellement, il y a 4 tarifs différents au niveau de la LEGE, mais dans l'idée de protéger les plus jeunes (U08 à U12), il serait préférable dans un premier temps de ne pas trop augmenter leur tarif de licence, et de s'orienter à court terme vers 3 tarifs : Adultes, Jeunes (U14 à U20), et Petites catégories (U08 à U12).

Le Président propose de réfléchir à ces modifications, avec pour objectif à l'horizon 2029, de n'avoir plus que 2 tarifs pour la part LEGE.

Pour Sébastien Peter, il est nécessaire d'augmenter le prix des licences. Le tarif actuel, beaucoup trop en retard et trop bas, ne donne pas une image « sérieuse » de notre discipline. Une augmentation d'1 ou 2 € sur plusieurs années passerait inaperçue pour la plupart des familles.

VOTE n°6 : Alignement des tarifs à l'horizon 2029 (1 tarif jeunes et 1 tarif adultes)

Pour : 172
Contre : 0
Abstention : 0

6. Présentation des nouvelles commissions

Les commissions étant maintenant pratiquement toutes constituées, elles vont pouvoir commencer à travailler sur leur projet :

- Direction Régionale de l'Arbitrage
- Direction Technique Régionale
- Commission Inclusion et Médicale
- Pratique Féminine
- Relation CDJE
- Jeunes et Scolaires
- Organisation et Textes
- Formation
- Marketing
- Discipline

Julien Mahieux présente le travail de la commission Jeunes et Scolaire, pour la création d'un Pôle espoir Régional. Ce dispositif aurait pour objectif de proposer un suivi (stages et distanciel), aux jeunes espoirs sélectionnés dans toute la région. La commission travaille sur une sélection en fin de saison sportive, avec un suivi jusqu'au prochain Championnat de France Jeunes.

Bernard Leclerc demande comment ont été choisis les membres des commissions.

Réponse : C'est le représentant de la commission qui fait son choix parmi les personnes ayant postulé.

7. Projets lancés par la nouvelle équipe

Achat de feuilles de parties

La LEGE a acheté des feuilles de parties, qui seront distribuées aux clubs par l'intermédiaire des CDJE, pour les coupes FFE et les interclubs. Les feuilles seront aussi distribuées aux clubs organisant des qualificatifs jeunes, et (sur demande) pour les rassemblements d'interclubs avec d'autres ligues

Les clubs auront la possibilité d'en acheter pour leurs événements, à raison de 15€ le bloc de 500 feuilles.

Création d'un emploi d'Agent de Développement

Éric Delmotte présente ensuite le projet de création d'un emploi d'Agent de Développement. Cette proposition fait suite à la note de cadrage de l'ANS, qui souhaite encourager les ligues à la création tels emplois, pour accompagner le déploiement de leur projet sportif et de leur plan de performance régional.

Les missions principales pour ce poste seraient entre autres :

- L'établissement d'un diagnostic territorial et d'un projet associatif local,
- Le soutien aux clubs dans leur gestion administrative (subventions, comptabilité, aide à la gestion des licences),
- L'accueil et l'aide à la formation nationale des dirigeants de clubs,
- Des prestations de service, avec des missions dans les CDJE.

Le poste serait un CDI à temps plein. Le Président est en train de rédiger le cahier des charges du poste, et une offre d'emploi sera publiée sur le site fédéral pour un début de contrat en septembre.

Le plan de financement du projet est présenté par le Président.

ANNEXE n°4 : Présentation Création emploi

Questions :

- A-t-on un indicateur de réussite pour un tel emploi
- Quel est la durée de l'engagement
- Pourquoi ne fait-on pas appel à un service civique
- Que se passerait-il en cas de rupture de contrat
- Une des missions pourrait être l'aide à la formation dans les petits clubs

Deux votes sont proposés suite au projet d'emploi LEGE : l'opportunité de la création de l'emploi LEGE et l'approbation du plan de financement.

Bernard Leclerc ayant quitté l'Assemblée Générale (3 voix), la répartition se fait comme suit :

- Nombre de clubs présents ou représentés : 40
- Nombre de voix : 169
- Soit une représentation de 54%

VOTE n°7 : Opportunité de la création de l'emploi LEGE

Pour : 116
Contre : 24
Abstention : 29

VOTE n°8 : Approbation du plan de financement

Pour : 78
Contre : 75
Abstention : 16

Achat de matériel

La Ligue a également fait l'acquisition de 200 jeux, sous-jeux et pendules destinés à ses compétitions propres. Ils seront répartis dans les 3 ZID (50 en Champagne-Ardenne, 50 en Lorraine et 100 en Alsace). Les jeux pourront être utilisés pour des compétitions privées, les conditions restant encore à définir.

Déploiement numérique

Dans le cadre du déploiement numérique, la LEGE dispose à présent de nouveaux outils numériques :

- Plateforme ZOOM pour les visioconférences
- DocuSign pour les signatures électroniques (demandes à envoyer à secretariat@grandest-echecs.fr)
- Nouveau nom de domaine grandest-echecs
- Emails génériques avec signature
- Nouveaux portails web LEGE

8. Projet de budget 2025

Le Président nous présente le budget prévisionnel 2025.

VOTE n°9 : Vote du budget

Pour : 169
Contre : 0
Abstention : 0

ANNEXE n°5 : Budget prévisionnel 2025

9. Questions diverses

Jean-Claude Bernier souhaite organiser un stage de formation continue pour les arbitres fédéraux souhaitant renouveler leur titre. La DRA organisera ce stage pour la fin de saison.

10. Verre de l'amitié

Sans autre question de la part des participants, Éric Demotte renouvelle ses remerciements et invite les participants à partager un verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale est clôturée à 18h23.

Éric Delmotte

Président de la LEGE

Cécile Schlotter

Secrétaire de la LEGE